Conditions Générales de vente

Applicable à partir du 1/11/2026

Article 1 – Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de l'Atelier CHOC'BAN et de ses clients dans le cadre de la vente de ses produits. Elles s'appliquent aux ventes réalisées auprès des particuliers et des professionnels. Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Les CGV applicables à une commande sont celles en vigueur à la date de validation de cette commande. Toute commande implique l'acceptation préalable des présentes CGV, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs. L'Atelier CHOC'BAN est une activité exercée par Baudouin Meyer, entrepreneur individuel, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 938 739 463. L'établissement est situé au 18 rue Ludovic Bonin, résidence Moulin à vent, 69200 Vénissieux.
L'entreprise peut être contactée :

- Par courrier électronique : chocban@outlook.fr
- Par téléphone : 07 77 38 82 96.

Article 2 – Produits

Les produits proposés par l'Atelier CHOC'BAN sont des crémeux artisanaux à base de banane et de chocolat, conditionnés en pots individuels. Les différentes recettes, déclinaisons et options proposées sont présentées au client avant la commande et peuvent évoluer en fonction de la gamme proposée par l'Atelier CHOC'BAN. Les photographies et visuels présentés sur les supports de communication sont non contractuels. Les produits étant fabriqués artisanalement, leur aspect peut présenter de légères variations d'un produit à l'autre, sans que cela n'affecte leurs caractéristiques essentielles.

Article 3 – Commandes

Les commandes peuvent être effectuées au moyen d'un bon de commande ou par messagerie électronique, selon les modalités proposées par l'Atelier CHOC'BAN. Toute demande de commande reste provisoire jusqu'à ce que l'Atelier CHOC'BAN communique au client le montant total à payer, incluant les éventuels frais de livraison. La commande devient définitive après confirmation expresse du client concernant le montant total et les modalités convenues. L'Atelier

CHOC'BAN confirme alors la prise en compte de la commande et communique au client une date prévisionnelle de livraison. Toute demande de modification ou d'annulation d'une commande définitive doit être adressée à l'Atelier CHOC'BAN et reste soumise à son accord, sous réserve des dispositions légales applicables, notamment celles relatives au droit de rétractation lorsqu'il est applicable. Lorsque la préparation de la commande a commencé, une annulation imputable au client peut donner lieu à une demande d'indemnisation correspondant aux frais et coûts réellement engagés, justifiables et non récupérables, dans les limites autorisées par la réglementation applicable. Aucun frais d'annulation ne sera réclamé lorsque l'annulation est imputable à l'Atelier CHOC'BAN. Les droits impératifs du consommateur demeurent applicables.

Article 4 – Prix

Les prix des produits proposés par l'Atelier CHOC'BAN sont exprimés en euros. Pour les clients particuliers, les prix applicables sont indiqués toutes taxes comprises (TTC), conformément à la réglementation en vigueur. Pour les clients professionnels, les prix et conditions tarifaires applicables sont précisés dans le devis, le bon de commande ou tout autre document commercial établi avant la commande. Les éventuels frais supplémentaires, notamment les frais de livraison ou de transport, sont indiqués au client avant la validation de la commande. L'Atelier CHOC'BAN bénéficie du régime de la franchise en base de TVA. À ce titre, la TVA n'est pas facturée et les documents commerciaux portent la mention : « TVA non applicable, art. 293 B du CGI ». Les prix applicables sont ceux communiqués au client au moment de la commande.

Article 5 – Paiement

Pour les clients particuliers

Le règlement s'effectue au moment de la remise ou de la livraison des produits, par carte bancaire au moyen du terminal de paiement électronique (TPE) ou en espèces.

Pour les clients professionnels

Le règlement peut être effectué :

- Par carte bancaire au moyen du terminal de paiement électronique (TPE), au moment de la remise ou de la livraison des produits ;

- Par virement bancaire, dans un délai fixe de 7 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai ne peut faire l'objet d'aucune négociation ni prolongation.

Retards de paiement des clients professionnels

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture. Le taux applicable est égal au taux de refinancement de la Banque Centrale européenne en vigueur à la période concernée, majoré de 10 points de pourcentage, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due pour chaque facture payée en retard, conformément aux dispositions légales en vigueur. Lorsque les frais de recouvrement réellement exposés dépassent ce montant, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs, dans les conditions prévues par la réglementation. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Article 6 – Livraison et retrait

Les produits sont livrés au client selon les modalités convenues lors de la commande. Aucun retrait de commande n'est prévu dans les conditions habituelles de vente. Un retrait exceptionnel pourra toutefois être convenu au cas par cas avec le client, sous réserve de l'accord préalable de l'Atelier CHOC'BAN. La date de livraison dépend notamment de la quantité commandée, des besoins de préparation et des disponibilités de l'Atelier CHOC'BAN. Après confirmation définitive de la commande, l'Atelier CHOC'BAN communique au client une date prévisionnelle de livraison. Cette date est convenue avec le client en tenant compte des disponibilités de l'Atelier CHOC'BAN et de ses besoins. Les modalités de livraison et les éventuels frais de livraison sont communiqués au client avant la confirmation définitive de la commande. En règle générale, aucune production n'est réalisée le mercredi ni le samedi. Toutefois, une production peut exceptionnellement être organisée ces jours-là en fonction des disponibilités de l'Atelier CHOC'BAN et des contraintes personnelles de son dirigeant. La livraison peut être effectuée tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche, selon les disponibilités convenues avec le client. Le délai de préparation et de livraison est indicatif et dépend notamment de la quantité

commandée, de l'organisation de la production et des contraintes logistiques. Une date prévisionnelle est communiquée au client lors de la confirmation de sa commande. En cas de difficulté susceptible de retarder la livraison, le client en est informé dans les meilleurs délais afin qu'une solution puisse être recherchée. L'Atelier CHOC'BAN ne pourra être tenu responsable d'un retard résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement indépendant de sa volonté, dans les limites prévues par la réglementation applicable.

Article 7 – Conservation

Les produits doivent être conservés par le client dans les conditions indiquées par l'Atelier CHOC'BAN au moment de la vente et conformément aux informations figurant sur l'étiquetage du produit. Le client s'engage à respecter les conditions de conservation, notamment la température indiquée, ainsi que la durée de conservation mentionnée sur l'étiquetage. La durée de conservation applicable à chaque produit est indiquée sur son étiquetage et est déterminée conformément aux exigences réglementaires et aux éléments de validation disponibles pour le produit concerné. Après la remise du produit, le client est responsable du respect des conditions de conservation et de la chaîne du froid. L'Atelier CHOC'BAN ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise conservation, d'une rupture de la chaîne du froid ou d'une utilisation non conforme imputable au client après la remise du produit, sans préjudice des responsabilités qui lui incombent légalement.

Article 8 – Allergènes

Les informations relatives aux allergènes présents dans les produits de l'Atelier CHOC'BAN figurent sur l'étiquetage des produits et, le cas échéant, dans les informations communiquées au client avant la commande. La présence d'allergènes dépend de la recette et des ingrédients utilisés. Les allergènes à déclaration obligatoire présents dans les ingrédients sont indiqués conformément à la réglementation en vigueur. Pour le produit Nature, les informations relatives aux allergènes sont établies en fonction de la composition effective de la recette et des ingrédients utilisés. Certaines déclinaisons ou gourmandises ajoutées au produit peuvent contenir des allergènes, notamment du lait, du soja ou des céréales contenant du gluten, selon les ingrédients utilisés.
Des traces involontaires d'allergènes peuvent également être présentes en

raison de l'environnement de production ou de l'utilisation d'ingrédients contenant certains allergènes. Les informations relatives aux traces éventuelles sont communiquées au client selon les éléments disponibles pour le produit concerné. Le client doit signaler à l'Atelier Choc'Ban, avant toute commande ou dégustation, toute allergie ou intolérance alimentaire dont il souhaite tenir compte. En cas de doute sur la composition d'un produit ou sur la présence éventuelle d'un allergène, le client doit demander les informations nécessaires à l'Atelier Choc'Ban avant de commander ou de consommer le produit.

Article 9 – Rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut notamment pas être exercé pour la fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement. Compte tenu de la nature des produits alimentaires frais proposés par l'Atelier CHOC'BAN, cette exception est susceptible de s'appliquer aux produits concernés. Cette disposition ne fait pas obstacle aux droits dont bénéficie le consommateur en cas de produit non conforme, de défaut de qualité ou de problème relevant de la responsabilité de l'Atelier CHOC'BAN, conformément à la réglementation applicable.

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation concernant une commande Atelier Choc'Ban peut être adressée par e-mail ou au moyen du formulaire de contact disponible sur le site internet. Le client est invité à préciser la référence de sa commande, la nature du problème rencontré et, si nécessaire, à joindre des photographies permettant de mieux comprendre la situation. Toute erreur de commande, tout produit manquant ou endommagé, ainsi que toute anomalie concernant la qualité ou la conformité d'un produit, fera l'objet d'un examen par Atelier Choc'Ban afin de déterminer la solution appropriée. En cas de problème relatif à la qualité sanitaire d'un produit, le client est invité à contacter Atelier Choc' Ban dans les meilleurs délais et à ne pas consommer le produit concerné dans l'attente des vérifications nécessaires. Les réclamations sont traitées au cas par cas, conformément à la réglementation applicable. Aucune disposition du présent article ne limite les droits légaux du consommateur.

Conditions Générales de vente

Applicable à partir du 1/11/2026

Article 11 – Responsabilité

L'Atelier CHOC'BAN est responsable des obligations qui lui incombent en matière de conformité des produits, de sécurité alimentaire et de respect de la réglementation applicable. Lors de la remise des produits, le client est tenu de respecter les conditions de conservation, de transport et d'utilisation communiquées par l'Atelier CHOC'BAN et figurant, le cas échéant, sur l'étiquetage. Après la remise des produits, l'Atelier CHOC'BAN ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'une mauvaise conservation, d'une rupture de la chaîne du froid, d'une utilisation non conforme ou d'une modification du produit imputable au client ou à un tiers, sous réserve des responsabilités qui demeurent légalement à la charge de l'entreprise. La responsabilité de l'Atelier CHOC'BAN ne saurait être engagée lorsqu'un dommage résulte d'un événement de force majeure, dans les limites prévues par la réglementation applicable. Aucune disposition du présent article ne peut avoir pour effet de limiter ou d'exclure les droits et garanties dont bénéficie légalement le consommateur.

Article 12 – Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le client sont collectées et traitées par l'Atelier CHOC'BAN dans le cadre de la gestion des commandes, de la relation commerciale, de la facturation et, le cas échéant, de la livraison des produits. Ces données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données sont accessibles uniquement aux personnes autorisées et, lorsque cela est nécessaire, aux prestataires intervenant dans la gestion des commandes et des services associés, dans le respect de la réglementation applicable. Les données sont conservées pendant une durée proportionnée aux finalités de leur traitement et conformément aux obligations légales applicables. Le client dispose des droits prévus par la réglementation applicable, notamment du droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement ainsi que, lorsque les conditions sont réunies, des droits d'opposition et de portabilité. Pour exercer ses droits ou obtenir des informations complémentaires concernant le traitement de ses données personnelles, le client peut contacter l'Atelier CHOC'BAN à l'adresse suivante : **chocban@outlook.fr**.

Le client peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).
Des informations complémentaires relatives au traitement des données personnelles sont disponibles dans la politique de confidentialité de l'Atelier CHOC'BAN, accessible sur son site internet.

Article 13 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de différend, le client est invité à contacter en premier lieu l'Atelier CHOC'BAN afin de rechercher une solution amiable. Pour les clients consommateurs, si le différend n'a pas pu être résolu à la suite d'une réclamation écrite préalable adressée à l'Atelier CHOC'BAN, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise, sous réserve que sa demande remplisse les conditions légales de recevabilité :

Médiateur de la consommation :
Société Médiation Professionnelle
Médiateurs Associés
Rue Marc Sangnier
33130 Bègles, France
Site internet : https://www.mediateur-consommation-smp.fr/

Le recours à la médiation est facultatif. Le consommateur conserve la possibilité de saisir les juridictions compétentes, conformément aux règles légales applicables.

Pour les clients professionnels

En cas d'échec de la résolution amiable, le différend pourra être porté devant les juridictions compétentes, conformément aux règles de droit commun applicables.